

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

DATE DE LA CONVOCATION	23 Mars 2015
DATE D'AFFICHAGE	23 Mars 2015
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	08
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	7
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	5

Le LUNDI TRENTE MARS DEUX MILLE QUINZE à Vingt Heures le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BOULET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS ( 8 ) :** M. Emmanuel BAROU, M. Jean-Pierre BOULET, M. Marc CORRAZE, M. Claude FERRY, Mme Françoise HAYE, M. Alain MARTIN, Mme Estelle MATHIEU, Mme Michèle VOURLAT.

**ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS ( 7 ) :**

- AYANT DONNÉ POUVOIR ( 2 ) : M. Edouard DAVID ayant donné pouvoir à M. Alain MARTIN, M. Bruno LAKHDAR ayant donné pouvoir à M. Marc CORRAZE.
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR ( 5 ) : Mme Beatrice BENNE, Mme Karine BONNABEL, Mme Amandine CHASTAN, M. Mathieu FALQUE, M. Christophe RISOU.

**NOMBRE DE VOTANTS : 10 - SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Marc CORRAZE**

**I. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS**

En préambule, M. le Maire précise que la commission des finances a examiné le 10 ainsi que le 20 Février 2015 les comptes de l'année passée et ceux de l'année en cours.

**A- COMPTES DE GESTION 2014 ET COMPTES ADMINISTRATIFS**  
**(Délibérations 2015-241 et 2015-242)**

Le Conseil Municipal procède à l'approbation :

- du compte de gestion du Receveur Municipal
- puis sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint du compte administratif 2014 dans les conditions suivantes : unanimité moins 1 voix pour le budget principal, et à l'unanimité pour les budgets annexes (Eau et Assainissement- Remontées Mécaniques – Commerce - CCAS – Microcentrale - Microcrèche - Caisse des Ecoles - Complexe OT / SEM SEDEV - SPANC) lesquels correspondent au compte de gestion du Receveur Municipal.

Il est précisé que M. le Maire en sa qualité d'ordonnateur est sorti durant les votes d'approbation des comptes administratifs.

**B- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 (délibération 2015-254)**

Le Conseil Municipal procède successivement à l'unanimité aux votes des différents budgets : Principal - Eau et Assainissement- Remontées Mécaniques – Commerce - CCAS – Microcentrale - Microcrèche - Caisse des Ecoles - Complexe OT / SEM SEDEV - SPANC.

Il est rappelé que le budget est un acte de prévision susceptible d'évoluer en cours d'année par délibérations modificatives, le cas échéant.

C- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**  
**(Délibération 2015-253)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2015</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	15.77 %
<u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u>	24.13 %
<u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u>	147.83 %
CFE (cotisation foncière des entreprises).	28.82 %

D- **DELIBERATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES**  
**(Délibérations 2015-243 à la 2015.256)**

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le Conseil Municipal procède à l'approbation à l'unanimité de délibérations particulières reprenant les dispositions budgétaires votées pour les domaines suivants :

- **Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2014** pour le budget principal et les budgets annexes (Eau et Assainissement, Remontées Mécaniques, Commerce, CCAS, Microcentrale, Microcrèche, Caisse des Ecoles, Complexe OT – SEM SEDEV, SPANC).
- **Tarifification de la cantine scolaire** : Au 1<sup>er</sup> Mai 2014, le ticket repas était vendu 3.45 Euros. Il passe au 1<sup>er</sup> Mai 2015 au prix de 3.55 Euros –
- **Adhésion à la fondation Patrimoine** – Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

III. **FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX**

2015-257 Filière Technique – modification du tableau des effectifs – Le Conseil Municipal approuve la proposition précitée de transformation de poste et l'actualisation du régime indemnitaire correspondant.

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

Suite à cette séance, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 8 avril 2015 afin d'approuver à nouveau le compte administratif 2014 et les budgets primitifs 2015. En effet bien que M le Maire ait participé à cette séance, sa présence ne peut être comptabilisée au regard des règles applicables aux collectivités locales pour le quorum lors du vote du compte administratif.

Le Secrétaire de séance,

**M. Marc CORRAZE**



Le Maire,

**Jean-Pierre BOULET**

